

APPEL À PROJETS PILOTES METROPOLIS 2021 - 2023

ANNONCE & MODIFICATIONS

Suite à la récente apparition de la pandémie de Covid-19, et gardant le compromis de toujours mieux servir les membres de l'association, le Secrétariat général de Metropolis souhaite faire l'annonce et les modifications suivantes concernant l'appel à projets pilotes 2021-2023

Annnonce :

- Le Secrétariat général de Metropolis repousse la date limite de présentation de projet au **30 Septembre 2020**. Le calendrier 2020 est modifié de la manière suivante :

2020

- 26 Février : lancement de l'appel à projets
- **24 Juillet: date limite pour recevoir l'appui à la rédaction de projet de part du Secrétariat Général de Metropolis.**
- **30 Septembre:** date limite de présentation de projets (23h59 heure de Barcelone, Espagne)
- 15 Octobre : annonce des résultats du processus de présélection aux leaders de projets. **(date à confirmer)**
- 28 Octobre : approbation officielle de la liste des projets sélectionnés **(date à confirmer)**
- 2 Novembre - 31 Décembre : période de signature des accords de subvention entre Metropolis et les leaders de projets, ce qui débloquera le versement de la première tranche de la subvention (7 000,00 €) à partir du 01/01/2021 **(date à confirmer)**

MODIFICATIONS :

- Au point 2 de l'appel à projets « Subvention allouée par Metropolis »

« Les ressources doivent être appliquées exclusivement à des activités d'échange de connaissances et de pratiques qui servent à l'apprentissage, à l'élaboration de diagnostics sur les problèmes métropolitains et à l'expérimentation de solutions communes.

Les ressources ne peuvent pas s'appliquer à la mise en œuvre directe de projets sur le terrain. »

est modifié comme suit

« Les ressources doivent être appliquées exclusivement à des activités d'échange de connaissances et de pratiques qui servent à l'apprentissage, à l'élaboration de diagnostics sur les problèmes métropolitains, l'expérimentation de solutions communes, **et au développement de nouvelles solutions prêtes à être implémentées.**

Les ressources ne peuvent pas s'appliquer à la mise en œuvre directe de projets sur le terrain. »

- Au point 5 de l'appel à projets « Procédé pour la sélection »

Les projets seront évalués sur la base des critères suivants :

1. Niveau de cohérence avec les thèmes stratégiques transversaux liés à la vie métropolitaine décrits dans la première partie du présent document – priorité sera donnée aux projets s'appuyant sur des approches multidimensionnelles et intersectorielles démontrées (max 20 pts);
2. Clarté du budget et de l'échéancier en ce qui concerne les activités proposées (max 20 pts) ;
3. Diversité de membres et de partenaires, aussi bien en termes de situation géographique que de coopération intersectorielle (max 15 pts) ;
4. Capacité à prendre en compte les objectifs des agendas globaux (max 15 pts)
5. Nombre de parties prenantes susceptibles de bénéficier des activités de formation proposées (max 10 pts)
6. Thématiques non travaillées lors de la précédente édition des Projets Pilotes (<https://www.metropolis.org/pilot-projects>) (max 10 pts)
7. Capacité à être reproduit dans d'autres métropoles de par le monde (max 10 pts) ;

Des points additionnels seront attribués aux propositions incluant des membres de Metropolis de régions sous-représentées lors des précédentes éditions des projets pilotes (Afrique & Asie) (max 10 pts).

est modifié comme suit

Les projets seront évalués sur la base des critères suivants :

1. Niveau de cohérence avec les thèmes stratégiques transversaux liés à la vie métropolitaine décrits dans la première partie du présent document – priorité sera donnée aux projets s'appuyant sur des approches multidimensionnelles et intersectorielles démontrées (max 20 pts);
2. Clarté du budget et de l'échéancier en ce qui concerne les activités proposées (max 20 pts) ;
3. Diversité de membres et de partenaires, aussi bien en termes de situation géographique que de coopération intersectorielle (max 15 pts) ;
4. Capacité à prendre en compte les objectifs des agendas globaux (max 15 pts)
5. Nombre de parties prenantes susceptibles de bénéficier des activités de formation proposées (max 10 pts)
6. Thématiques non travaillées lors de la précédente édition des Projets Pilotes (<https://www.metropolis.org/pilot-projects>) (max 10 pts)
7. Capacité à être reproduit dans d'autres métropoles de par le monde (max 10 pts) ;

Des points additionnels seront attribués aux propositions incluant des membres de Metropolis de régions sous-représentées lors des précédentes éditions des projets pilotes (Afrique & Asie) (max 10 pts).

Des points additionnels seront attribués aux propositions présentant des solutions innovantes afin de réduire le nombre de voyages ou visites sur le terrain dans l'implémentation des activités du projet (max 10 pts)

Pour plus d'informations, veuillez contacter Mr. Guillaume Berret au (gberret@metropolis.org).